

“PERCHÉ HAVEMO BISOGNO ANCORA DE  
MAESTRO LEONARDO”.  
LÉONARD DE VINCI AU SERVICE DE CHARLES II  
CHAUMONT D'AMBOISE

LAURE FAGNART-HÉLÈNE MIESSE

Si les relations entre Léonard de Vinci et la France ont déjà retenu l'attention des spécialistes, des pans de cette histoire demeurent encore à expliciter. Il en va ainsi à propos des premières sources qui attestent de l'intérêt des Français pour le maître et ses projets. À cet égard, les cinq lettres échangées entre Charles II Chaumont d'Amboise, Geoffroy Carles et Piero Soderini entre août et décembre 1506 se révèlent emblématiques: pourtant bien connues de la critique, elles demandent encore à être interrogées.

Dans les pages qui suivent, nous voudrions nous repencher sur ces lettres, et ce en recourant à l'expertise conjugquée des membres de l'équipe d'EpistolART, un projet de recherches interdisciplinaire qui accorde une attention particulière aux correspondances, spécialement à celles que s'échangèrent entre eux les artistes de la Renaissance et à celles que rédigèrent les personnalités qui ont contribué au déploiement de leurs carrières<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Ce projet de recherches – qui a reçu le soutien financier de la Communauté française de Belgique – est actuellement mené à l'Université de

Ces lettres sont d'un grand intérêt: elles permettent d'appréhender l'évolution générale du statut de l'artiste à travers des situations concrètes et spécifiques. Elles nous font effectivement entendre directement sa voix et celle de ses interlocuteurs, sous des formes parfois très éloignées de ce qui s'exprime dans les textes officiels et programmatiques. Les documents épistolaires permettent aussi de nuancer le tableau: entre les aspirations des artistes et la réalité quotidienne à laquelle ils sont confrontés, l'écart est parfois grand. Les lettres nous livrent encore de précieux indices de l'affirmation de la conscience artistique (elles témoignent par exemple du souci que l'artiste manifeste pour promouvoir et diffuser son œuvre, des stratégies qu'il déploie pour construire sa carrière, pour nouer et entretenir ses réseaux, pour donner une image crédible de lui-même). En somme, le projet EpistolART entend appréhender les conditions de vie et de travail des artistes de la Renaissance par le biais de leurs propres mots ou ceux de leurs mécènes, clients et autres personnalités qui les entourent professionnellement. Afin de mesurer les enjeux de la problématique ainsi définie, une attention spécifique est accordée aux trois volumes du *Carteggio inedito d'artisti dei secoli XIV, XV, XVI* que Giovanni Gaye a publiés en 1839-1840. Cet ouvrage méritoire, qui recense plus de 900 lettres relatives à l'Italie des XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, constitue, de nos jours encore, une référence majeure pour tout qui recourt aux sources épistolaires de la Renaissance des arts en Italie, mais, partant du constat qu'il présente des déficiences sous l'angle philologique et qu'il omet nombre de précisions importantes, de natures paléographique et codicologique notamment, le projet EpistolART entend proposer une nouvelle édition de ces

Liège, au sein de *Transitions*. Département de recherches sur le Moyen Âge et la première Modernité, sous la direction du professeur Paola Moreno. Pour plus de renseignements, voir: <http://web.philo.ulg.ac.be/transitions/epistolart/>. La présente étude a bénéficié des conseils de Paola Moreno, Pierre Jodogne et Lucia Aquino, que nous remercions.

volumes, basée sur une lecture minutieuse des écrits originels, sous la forme d'une base de données consultable en ligne. Ce n'est en effet qu'au départ d'un texte sûr, appréhendé dans sa matérialité aussi bien que dans ses contenus, que peuvent se déployer des analyses scientifiquement fondées.

La première lettre qui nous intéresse ici est datée du 18 août 1506<sup>(2)</sup>. Envoyée de Milan, elle est signée par Charles II Chaumont d'Amboise, neveu de l'influent cardinal Georges Ier d'Amboise et lieutenant général du roi Louis XII dans le duché de Milan (en réalité, seule la signature est autographe)<sup>(3)</sup>. La missive est adressée aux membres de la Seigneurie de Florence et au gonfalonier, Piero Soderini: la formule introductive, à elle seule, ne peut le garantir, mais l'adresse "Excelsis Dominis honorandis, Dominis confanonerio et prioribus libertatis populi florentini etc.", qui n'a été prise en compte ni par Giovanni Gaye<sup>(4)</sup>, ni par

(2) Florence, Archivio di Stato, *Signori*, Responsive originali, filza 29, ff. 126r et v.

(3) Grâce à la faveur de son oncle Georges Ier d'Amboise, Charles II Chaumont d'Amboise est nommé, en 1499, conseiller du roi et grand-maître de sa maison puis, en juillet 1500, lieutenant du duché de Milan, malgré une expérience réduite même s'il avait occupé, entre 1493 et 1496, le poste de gouverneur d'Île-de-France. En réalité, en 1500, sans doute pour des raisons de sécurité, ce sont deux lieutenants qui sont nommés, Bérault Stuart d'Aubigny et Chaumont d'Amboise. En mai 1501, le premier prend part à l'expédition contre le roi de Naples, laissant aux mains du second le duché de Milan mais, après le départ de Stuart d'Aubigny, Chaumont d'Amboise doit encore partager la charge avec son oncle, Georges Ier d'Amboise, qui s'installe quelques mois dans le duché, entre juin et octobre 1501. Ce n'est donc qu'à partir d'octobre 1501, quand le cardinal quitte la Lombardie, que Chaumont d'Amboise devient lieutenant général du duché de Milan. En août 1504, profitant de la disgrâce du maréchal de Gié, il obtient le titre de maréchal extraordinaire de France, puis, en 1508, celui d'amiral. Chaumont d'Amboise meurt à Milan, en mars 1511. À son propos, voir S. MESCHINI, *Luigi XII. Duca di Milano. Gli uomini e le istituzioni del primo dominio francese (1499-1512)*, Milan, 2004, spécialement pp. 67-108.

(4) G. GAYE, *Carteggio inedito d'artisti dei secoli XIV, XV, XVI pubblicato ed illustrato con documenti pure inediti*, II, 1500-1557, Florence, 1840, p. 87, n. 33.

Edoardo Villata<sup>(5)</sup>, dans son incontournable anthologie de sources relatives au maître et à son œuvre, permet de s'en assurer. Aucune note de réception n'accompagne la missive et si une trace de sceau est bien visible, celui-ci est tombé<sup>(6)</sup>.

[126r] Ex[celsi]<sup>(7)</sup> Domini Honor[andissi]m[i],  
Perché havemo bisogno ancora de maestro Leonardo per  
fornire certa opera che li habiamo facto principiare, ne  
farà gran piacere le Excellentie vostre, et così le pregamo  
fare, de prolungare lo tempo che hano dato ad esso maes-  
tro Leonardo per doi, non obstante la promessa per lui  
facta, afinch'el possa dimorare ad Milano, et in dicto  
tempo fornire essa<sup>(8)</sup> nostra opera. Offerendoci sempre  
ne le occurrentie di quelle paratissimi<sup>(9)</sup>, alle quale se  
ricommandamo<sup>(10)</sup>. Datum Mediolani 18 augusti 1506.  
Le tot<sup>(11)</sup> vostre

<sup>(5)</sup> E. VILLATA, *Leonardo da Vinci. I documenti e le testimonianze contemporanee*, Milan, 1999, p. 200 et 201, n. 233. En revanche, l'adresse a été transcrite dans le Catalogue de l'exposition *Leonardo da Vinci. La vera immagine. Documenti e testimonianze sulla vita e sull'opera* sous la direction de V. Arrighi, A. Bellinazzi et E. Villata (Firenze, Archivio di Stato), Florence, 2005, p. 213, VII. 91. 1. Dans ce volume sont réédités – avec de nombreuses corrections – plusieurs documents figurant dans le premier recueil d'Edoardo Villata. C'est donc tantôt vis-à-vis de l'un, tantôt vis-à-vis de l'autre de ces deux ouvrages que se positionnera notre nouvelle édition des lettres datées d'août à décembre 1506.

<sup>(6)</sup> Description codicologique: 4 plis; 2 folios; main originale mais non autographe (seule la signature est autographe); pas de note de réception; présence d'une adresse; présence d'un filigrane difficile à identifier; trace d'un sceau désormais tombé; signature.

<sup>(7)</sup> Ou *Excellenti*. Néanmoins, la forme *excelsi* étant présente en toutes lettres dans l'une ou l'autre des missives prises ici en examen, nous penchons pour cette résolution.

<sup>(8)</sup> Cat. expo., Florence, 2005: *certa*.

<sup>(9)</sup> *Offerendoci [...] paratissimi*: cette phrase n'est pas reprise dans Cat. expo., Florence, 2005.

<sup>(10)</sup> Cat. expo., Florence, 2005: *Alle quale se raccomandamo*. Nous choisissons la terminaison *amo* par analogie avec la forme *pregamo*, qui apparaît plus haut.

<sup>(11)</sup> Cat. expo., Florence, 2005: *tout*.

D'Amboye  
Regius citra montes Locumtenens Generalis  
Mag[*nus*] Magi[*ster*] et Marescallus Francie //

[126v] Adresse: Ex[cels]is<sup>(12)</sup> Dominis honorandis,  
Dominis confanonerio et prioribus libertatis populi flo-  
ren[tini] etc<sup>(13)</sup>.

Cette lettre est bien connue des spécialistes de Léonard. Elle constitue la première source qui nous soit parvenue attestant d'un contact direct entre le maître et le lieutenant général du duché de Milan<sup>(14)</sup>. Or, si le Français connaît, et apprécie sans doute le travail de l'Italien, il n'est pas certain que les deux hommes se soient rencontrés avant 1506. C'est ce que laisse penser une autre lettre de Chaumont d'Amboise, datée du 16 décembre 1506, sur laquelle nous reviendrons (“Et noi volemo confessare essere nel numero de quelli che l'amavamo prima che mai per presentia lo cognoscessemo”), mais aussi les faits qui

<sup>(12)</sup> Ou *Excellentis*, voir note 7. Ce premier mot est omis dans la transcription du Cat. expo., Florence, 2005, p. 213.

<sup>(13)</sup> Conformément aux objectifs du projet EpistolART, qui accorde une attention particulière aux mots, les traductions proposées ici tentent de refléter le plus fidèlement possible les textes originaux. “Éminents et honorés Seigneurs. Parce que nous avons encore besoin de maître Léonard pour accomplir un certain travail que nous lui avons fait commencer, Vos Excellences nous feront grand plaisir, et nous les prions d'agir ainsi, en doublant le délai qu'elles ont donné à ce maître Léonard – nonobstant la promesse faite par lui – afin qu'il puisse demeurer à Milan et, durant ce temps, terminer ce travail pour nous. En restant toujours prêts à répondre à vos besoins, nous nous recommandons à vous. Envoyé de Milan, le 18 août 1506. Entièrement vôtre, D'Amboise, Lieutenant général de la région en-deçà des monts, Grand Maître et Maréchal de France”.

<sup>(14)</sup> E. VILLATA, *Charles d'Amboise, commanditaire et protecteur des arts dans le duché de Milan*, dans J. DUMONT et L. FAGNART, *Georges Ier d'Amboise (1460-1510). Une figure plurielle de la Renaissance. Actes du colloque international tenu à l'Université de Liège les 2 et 3 décembre 2010*, Rennes, 2013, p. 199-208, spécialement p. 202-203.

marquent l'histoire de la domination française en Italie: si Chaumont d'Amboise avait participé, sans mérite particulier, à la première conquête du duché (en novembre 1499, c'est Gian Giacomo Trivulzio qui est désigné lieutenant du Milanais), il n'est nommé lieutenant du duché de Milan, et ce avec l'expérimenté Bérault Stuart d'Aubigny, qu'en juillet 1500, après que les Français aient engagé une seconde campagne militaire et reconquis le Milanais, à la suite du retour éphémère de Ludovic le More<sup>(15)</sup>. Or, à cette date, Léonard a déjà quitté la Lombardie, afin de retourner à Florence, sa ville natale.

La deuxième lettre, elle aussi expédiée de Milan, est datée du lendemain, du 19 août 1506<sup>(16)</sup>. Elle est également adressée aux gouvernants florentins, comme en témoigne l'adresse, à nouveau non retranscrite par Giovanni Gaye et par Edoardo Villata<sup>(17)</sup> ("Ex[cels]is d[omini]s hon[orandis], d[omino] Confalonero et prioribus liberatis populi florentini"). La lettre est signée par Geoffroy Carles, président du Sénat de Milan, avec le titre de vice-chancelier (seule la signature est autographe)<sup>(18)</sup>. Le sceau est tombé et aucune note de réception n'est à mentionner<sup>(19)</sup>.

<sup>(15)</sup> MESCHINI, *Luigi XII*, cit., pp. 69-70.

<sup>(16)</sup> Florence, Archivio di Stato, *Signori*, Responsive originali, filza 29, ff. 127r et v.

<sup>(17)</sup> GAYE, *Carteggio inedito*, cit. n. 4, II, pp. 86 et 87, n. 32; VILLATA, *Leonardo da Vinci*, cit. n. 5, 1999, pp. 201 et 202, n. 234. À nouveau, l'adresse a été prise en compte par les éditeurs du Cat. expo., Florence, 2005, pp. 213 et 214, VII, 91, 2.

<sup>(18)</sup> Geoffroy Carles (en latin Jaffredus Caroli ou Jafredus Karoli, en italien Gioffredo Caroli) naît à Saluzzo vers 1460. Après des études de droit à l'Université de Bologne, il entre au service du marquis de Saluzzo, Ludovico II, puis il passe dans le Dauphiné (dont relevait le marquisat de Saluzzo), où, en 1492, Charles VIII le nomme procureur général puis conseiller au Parlement de Grenoble (une charge qu'il conservera jusqu'à sa mort; il occupera par ailleurs la présidence du Parlement du Dauphiné à partir de novembre 1500). En 1495, Geoffroy Carles accompagne le duc d'Orléans

[127r] Excelsi d[omini] hon[orandi],  
Havendo facto intendere a lo Illustrissimo monsignore el

(futur Louis XII) en Italie, en participant à l'expédition de Novare. En novembre 1499, après la conquête du duché de Milan par Louis XII, il est l'un des premiers à être nommé au Sénat de Milan, formé sous la présidence de Pierre de Sacierges, évêque de Luçon. Geoffroy Carles s'installe alors à Milan (même si ses séjours en France demeurent réguliers). Il fait partie des ambassadeurs que Louis XII envoie en janvier-mars 1502 auprès de Maximilien d'Autriche, afin d'obtenir pour le roi de France l'investiture impériale du duché de Milan, finalement accordée en avril 1505. À partir de 1504, il assume la fonction de président du Sénat de Milan, avec le titre de vice-chancelier. En 1509, après la bataille d'Agnadel, il est fait chevalier. La perte du Milanais, en 1512, l'oblige à revenir en France, où il meurt en 1516. Récemment, Stefano Meschini a réévalué le rôle qu'il avait joué dans la vie culturelle milanaise, que ses premiers biographes avaient sans doute exagérée. Il est vrai qu'il possédait une bibliothèque honorable, dans laquelle on trouvait un exemplaire imprimé en 1505 par Alessandro Minuziano des *Décades* de Tite-Live et une *Cosmographia* manuscrite de Ptolémée, qui avait appartenu à Borso d'Este (la restitution en a été faite par Élisabeth Pellegrin, notamment en collationnant les manuscrits présentant une dédicace ou ses armes, de gueules au lion rampant d'or). Il est certain aussi qu'il étudia les mathématiques et l'astronomie et qu'une médaille, peut-être dessinée par Caradosso, fut frappée en son honneur, entre 1504 et 1509. Mais il convient également de signaler que le contenu des louanges dont il a pu faire l'objet, notamment dans les dédicaces qui lui sont adressées dans certains livres, fourmille de lieux communs, ces dédicaces apparaissant donc plutôt comme l'expression d'auteurs recherchant ses faveurs. Sur Geoffroy Carles, A. PIOLLET, *Audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Grenoble du 3 novembre 1882. Étude historique sur Geoffroy Carles, président du Parlement de Dauphiné et du Sénat de Milan*, Grenoble, 1882; MESCHINI, *Luigi XII*, cit., pp. 132-148. Sur sa bibliothèque, É. PELLEGRIN, *Les manuscrits de Geoffroy Carles, président du Parlement de Dauphiné et du Sénat de Milan*, dans *Bibliothèques retrouvées. Manuscrits, bibliothèques et bibliophiles du Moyen Âge et de la Renaissance. Recueil d'études publiées de 1938 à 1985 par Élisabeth Pellegrin*, Paris, 1988, pp. 417-435; voir aussi P. L. MULAS, *De Borso d'Este à Geoffroy Carles : l'illustration de la sphère armillaire dans un exemplaire enluminé de la Cosmographia de Ptolémée*, "Bulletin du Bibliophile" 1, 2000, pp. 57-72.

<sup>(19)</sup> Description codicologique: 4 plis; un folio *recto* et *verso*; seule la signature est autographe; pas de note de réception; présence d'une adresse; pas de filigrane; trace d'un sceau désormais tombé; signature.

Gran maestro et locutenente<sup>(20)</sup> regio generale de qua li monti, maestro Leonardo fiorentino vostro esserli per ogne modo necessario se ne vada al presente da le Excellentie Vostre per debito ha<sup>(21)</sup> a quelle como loro subdito et, ultra questo, per satisfacione del iuramento et cautione in li quali se è obligato, el prefato Illustrissimo monsignore, el quale per certo pocho tempo ha bisogno de l'opera di esso maestro Leonardo, et molto desidera li sia concesso almancho per tuto el proximo meso de settembre, vi scrive sopra questo le lectere quale vederano le Vostre Excellentie qua alligate, et pregha quelle li voglano in questo compiacere. Et cognoscendo io l'affectione ha el prefato Illustrissimo monsignore in questa cossa, mi è parso anchora volerne scrivere qualche poco a le prefate Excellentie Vostre, significandoli che in questo farano cossa gratissima al prefato monsignore Illustrissimo, de la quale glene haverà obligo grandissimo, concedendo ch'el prefato maestro Leonardo possa stare in queste<sup>(22)</sup> parte per el dicto tempo, et che per questo non incorra pena alcuna a la quale sia obligato. Et subito passato dicto termino, se trovarà senza fallo alcuno da le Vostre Excellentie per satisfare a quelle in ogne cossa, como è debito et conveniente. Valeant le prefate Vostre Excellentie a le quale me ricomando et offerisco ad ogne<sup>(23)</sup> loro piacere. Ex Mediolano die XVIII augusti 1506. Se degnano Vostre Signorie dare subito resposta al prefato Illustrissimo monsignore et a me, et ne farano piacere singularissimo.

E[t] Ex[cellentiis] V[estris]<sup>(24)</sup>  
Deditissimus Iafredus Karoli

<sup>(20)</sup> Cat. expo., Florence, 2005, p. 213, VII.91.2; VILLATA, *Leonardo da Vinci*, cit., p. 201, n. 233: *Locumtenente*.

<sup>(21)</sup> Un précédent *co* a été corrigé en *ha*.

<sup>(22)</sup> Un précédent *questa* a été corrigé en *queste*.

<sup>(23)</sup> Cat. expo., Florence, 2005, p. 213: *ogni*.

<sup>(24)</sup> Cat. expo., Florence, 2005, p. 213: *Excellenti Vostre*.

Vicecancellarius Mediolani<sup>(25)</sup> //  
[127v] Adresse: Ex[cels]is<sup>(26)</sup> d[omini]s hon[orandis],  
d[omino] Confalonerio et prioribus liberatis populi flo-  
rentini<sup>(27)</sup>

L'attention précise aux termes employés – qui constitue l'un des mots d'ordre du projet EpistolART – permet de formuler quelques considérations intéressantes.

D'abord, comme Vanna Arrighi et Anna Bellinazzi l'ont déjà signalé, les deux lettres ont été envoyées ensemble à Florence<sup>(28)</sup>. En effet, le vice-chancelier dit que la Seigneurie de Florence verra la lettre du lieutenant général annexée à la sienne : Carles

<sup>(25)</sup> Cette partie est omise dans VILLATA, *Leonardo da Vinci*, cit.

<sup>(26)</sup> L'abréviation est résolue dans le sens de la formule d'ouverture de la lettre, écrite elle, en toutes lettres.

<sup>(27)</sup> “Éminents et honorés Seigneurs. Léonard votre concitoyen a fait entendre au très illustre Seigneur grand Maître et Lieutenant général de la région de ce côté des monts qu'il était absolument nécessaire qu'il s'en retourne à présent auprès de Vos Excellences, par devoir qu'il a envers celles-ci en tant que leur sujet, et, en outre, pour satisfaire au serment et à la caution par lesquels il est lié. Le très illustre Seigneur précité – qui a besoin du travail de ce maître Léonard pendant un court laps de temps et désire vivement qu'il lui soit concédé au moins pour tout le mois de septembre prochain – vous écrit à ce propos les lettres que Vos Excellences verront ci-joint, et prie celles-ci de bien vouloir leur complaire à ce propos. Et, sachant combien le très illustre Seigneur précité y est attaché, il m'a semblé devoir écrire encore à ce sujet à Vos Excellences, leur signifiant qu'en cela elles feront quelque chose de très apprécié au très illustre Seigneur précité, et qu'il leur sera grandement obligé si elles concèdent que maître Léonard précité puisse rester en ces lieux pour ladite durée, sans encourir pour cela aucune peine. Aussitôt ce terme passé, il se trouvera sans faute auprès de Vos Excellences pour les satisfaire en toute chose, comme il est de son devoir et convenable. Que Vos Excellences précitées, auxquelles je me remets et au bon plaisir desquelles je m'offre, se portent bien. Milan, le 19 août 1506. Que Vos Seigneuries daignent donner immédiatement une réponse au très illustre Seigneur précité et à moi-même, et elles nous feront un plaisir très singulier. De Vos Excellences le très dévoué Geoffroy Carles, Vice-chancelier de Milan”.

<sup>(28)</sup> Cat. expo., Florence, 2005, p. 214.

utilise même le pluriel (“le lectere quale vederano le Vostre Excellentie qua alligate”), comme si son envoi était accompagné de plusieurs missives. Ainsi, Carles appuie la requête de Chaumont d’Amboise. Cette double demande peut étonner; dans tous les cas, elle donne un caractère officiel à la requête, une demande à laquelle il est séduisant d’associer le roi de France en personne. Chaumont d’Amboise, lieutenant général de Louis XII dans le duché de Milan, est en effet le représentant du roi et du pouvoir royal<sup>(29)</sup>. Bien sûr, si sa fonction est directement liée aux affaires militaires, notamment au contrôle constant du territoire par la gestion des fortifications du duché, elle ne se restreint toutefois pas à ce domaine: en juin 1505, il avait reçu de Louis XII une lettre patente lui conférant autorité sur les matières civiles et juridiques<sup>(30)</sup>. Les ambassadeurs confirment le pouvoir croissant du neveu de Georges Ier d’Amboise, comme Jacopo Probo d’Atri qui conseille au marquis de Mantoue, dans une lettre de mars 1506, de conserver Chaumont d’Amboise parmi ses proches, “perché le cose dil stato de Milano tutte consistente in luy solo né se fa né conclude facenda de sorte alcuna senza sua volontà: luy è l’anima dil legato unde chi ha luy ha il tutto”<sup>(31)</sup>. Quant à Carles, il est le vice-chancelier du duché de Milan (c’est un office qu’il occupe depuis mai 1504, parallèlement à ses fonctions de président du Sénat de Milan) mais, depuis la fin de l’année 1504, il se substitue au chance-

<sup>(29)</sup> Le titre de Lieutenant général est parfois conféré, dans des circonstances exceptionnelles, à de grands personnages afin d’exercer temporairement le commandement dans une province ou un groupe de provinces. Voir G. ZELLER, *Les institutions de la France au XVIe siècle*, Paris, 1948, p. 185.

<sup>(30)</sup> MESCHINI, *Luigi XII*, cit., p. 80 qui reproduit le document, aujourd’hui disparu mais qui avait été publié par L. G. PELISSIER, *Un conto della tesoreria delle guerre di Milano (1500-1501, 1504-1505)*, “Archivio storico italiano”, série V, 20, 1897, pp. 108-117, spécialement p. 117.

<sup>(31)</sup> Mantoue, Archivio di Stato, Archivio Gonzaga, busta 630, Blois, 16 mars 1506, cité par MESCHINI, *Luigi XII*, cit., p. 80.

lier<sup>(32)</sup>, Étienne Poncher, qui, le plus souvent, ne réside pas à Milan mais en France, à la cour<sup>(33)</sup>. Stefano Meschini a d’ailleurs bien montré qu’en l’absence de Poncher c’est Carles qui exerce les fonctions de chancelier. En somme, ces deux lettres montrent, nous semble-t-il, que la demande formulée par Charles Chaumont d’Amboise et appuyée par Geoffroy Carles – à savoir prolonger le temps accordé à Léonard de Vinci pour qu’il puisse séjourner encore à Milan, où il a entrepris un ouvrage pour le lieutenant général – est liée à un travail officiel, que les requêtes doivent être associées à une affaire publique, et non à une question privée.

De plus, on notera le caractère juridique de la lettre de Geoffroy Carles, que manifeste l’emploi des termes “debito”, “iuramento”, “cautione”, “obligato”<sup>(34)</sup> et “obligo”, “alligate”, “pena”. Nous pouvons l’expliquer par le fait que Geoffroy Carles est un homme de loi et qu’il officie ici en tant que (vice-)chancelier. Dans la missive, un seul mot détonne, le mot “affectione”, qui n’est pas anodin. Le vice-chancelier n’a pas utilisé “bisogno”, “necessità” mais “affectione”, un terme étranger au domaine juridique qui révèle plutôt un sentiment, un état d’esprit. Le caractère juridique de la lettre de Geoffroy Carles s’explique sans doute également par le contexte dans lequel les

<sup>(32)</sup> La figure du chancelier, telle qu’elle est décrite dans l’ordonnance de Vigevano qui réglemente le fonctionnement des institutions françaises dans le duché de Milan, est modelée sur celle du chancelier de France, qui occupe au cœur des institutions une place centrale. Le chancelier est en effet le dépositaire du sceau, qu’il appose sur les actes officiels; ses prérogatives sont celles d’un chef de la justice. Il apparaît dès lors comme le deuxième personnage en importance dans le duché et constitue une figure parallèle au lieutenant général. À ce propos, MESCHINI, *Luigi XII*, cit., p. 117 et 118; C. MICHON (dir.), *Les conseillers de François Ier*, Rennes, 2011, p. 49.

<sup>(33)</sup> MESCHINI, *Luigi XII*, cit., pp. 135 et 138.

<sup>(34)</sup> Le participe “obligato” apparaît à deux reprises, une fois dans la forme “se è obligato”, l’autre dans la locution “essere obligato a una pena”. Dans les deux cas, il implique une disposition officielle.

lettres ont été rédigées, un contexte auquel les Français font d'ailleurs allusion en recourant aux mots "non obstante la promessa per lui facta" (dans la lettre de Chaumont d'Amboise), et à ceux "per satisfacione del iuramento et cautione in li quali se è obligato"<sup>(35)</sup> et "obligato" (dans la lettre de Geoffroy Carles). Ils évoquent ici le fait que le 30 mai 1506 le notaire florentin Niccolò Nelli avait rédigé un acte par lequel Léonard s'engageait à se présenter devant les membres de la Seigneurie de Florence trois mois plus tard (soit à la fin du mois d'août 1506) et à payer, dans le cas contraire, une pénalité de cent cinquante florins<sup>(36)</sup>. L'artiste – qui est alors engagé dans la réalisation de l'immense peinture murale représentant la *Bataille d'Anghiari* – avait obtenu la permission de quitter sa ville natale. Si le contrat ne précise pas les raisons de ce congé, les lettres des 18 et 19 août 1506 permettent d'être assuré du fait que le maître est parti à Milan, où il a commencé un certain ouvrage pour Charles Chaumont d'Amboise, et que, quelques jours avant le terme du congé qui lui avait été accordé, le lieutenant général indique aux membres de la Seigneurie de Florence qu'il désire "ancora" bénéficier des services de Léonard, lui qui doit "fornire certa opera che li habiamo facto primicipiare". La prolongation sollicitée est de courte durée ("pocho tempo"): le lieutenant français demande que le congé soit doublé, tandis que le vice-chancelier indique qu'un mois serait suffisant.

Mais de quoi parle-t-on? À quoi correspond la "certa opera" en question? Malheureusement, les lettres contiennent peu d'éléments qui permettraient de l'identifier. Le terme "opera" –

<sup>(35)</sup> La "cautione" n'est autre qu'un dépôt d'argent en garantie d'un comportement déterminé (S. BATTAGLIA, *Grande dizionario della lingua italiana*, II, Turin, 1961, p. 900, dorénavant cité dans sa forme abrégée GDLI: "garanzia (per lo più in denaro contante) per l'adempimento di determinati obblighi").

<sup>(36)</sup> Florence, Archivio di Stato, Notarile Antecosimiano, 14936 (notaire Niccolò Nelli, 1497-1520), f. 45v, 30 mai 1506, édité par VILLATA, *Leonardo da Vinci*, cit, p. 196, n. 229.

que Charles d'Amboise utilise à deux reprises et que Geoffroy Carles emploie une fois – ne peut nous aider. S'il est habituel de l'interpréter dans le sens d'"objet" ou d'"œuvre d'art", il ne faut pas oublier que son sens premier est bien celui, général, d'"action", de "réalisation", de "travail"<sup>(37)</sup>.

Les spécialistes de la vie et de l'œuvre de Léonard ont néanmoins multiplié les hypothèses. Reprenons-les. Selon certains historiens, dans leurs lettres, les Français pourraient faire allusion à la villa avec jardin sur laquelle on sait que Léonard a travaillé durant son second séjour à Milan, et dont la genèse nous est transmise par une série de croquis annotés, spécialement les folios 732v-c (ex 271v-a), 629r-b (ex 231r-b) et 571r-b (ex 214r-b) du Codex Atlanticus<sup>(38)</sup>. Cette villa, qui aurait été située aux portes de Milan, près de l'église Sant'Andrea alla Pusterla Nuova et qui était destinée à Chaumont d'Amboise, devait être agrémentée d'un parc, pour lequel le maître conçoit des jeux d'eau,

<sup>(37)</sup> GDLI, XI, p. 1027-1031: "Azione, atto volontario di durata variabile (anche costituito di una serie di operazioni); attività diretta a un determinato fine o risultato" puis "8. lavoro, attività, prestazione lavorativa per lo più faticosa e manuale; esercizio di un'arte, di un mestiere, di una professione" et seulement "16. Ogni sorta di raffigurazione pittorica o plastica (talora in relazione con un compl. che specifica la tecnica o il materiale adottato); anche nell'espressione *Opera d'arte*".

<sup>(38)</sup> Le folio 732v-c contient des notes sur la disposition des escaliers et l'organisation du jardin, tandis que le folio 629r-b comprend des études de plan et d'élévation. À propos de cette villa, C. PEDRETTI, *Leonardo da Vinci. The Royal Palace at Romorantin*, Cambridge, 1972, pp. 41-52; J. GUILLAUME, *Leonardo and architecture*, dans Catalogue de l'exposition *Leonardo da Vinci. Engineer and Architect* sous la direction de P. Galuzzi (Montréal, The Montreal Museum of Fine Arts), Montréal, 1987, p. 269-271; C. PEDRETTI, *Leonard de Vinci architecte*, Milan, 1988, pp. 205-206 et 210-215; P.C. MARANI, *Leonardo e i committenti del secondo periodo milanese: dal re di Francia al maresciallo Trivulzio*, dans M.T. Fiorio et V. Terraroli (a cura), *Lombardia rinascimentale. Arte e architettura*, Milan, 2003, p. 261-271, spécialement pp. 262 et 263; S. FROMMEL, *Leonardo da Vinci und die typologie des zentralisierten wohnbaus*, Mitteilungen des Kunsthistorischen Institutes in Florenz, 2006, pp. 257-300.

des fontaines aux mécanismes sophistiqués, des moulins hydrauliques, qui actionnent des instruments de musique, et d'autres inventions, qui mêlent nature et artifice, comme un treillis de cuivre presque invisible qui aurait pu retenir des oiseaux<sup>(39)</sup>. Le jardin (et la villa) ont probablement été conçus pour constituer un décor naturel à des représentations théâtrales. Durant cet été 1506, Léonard aurait d'ailleurs travaillé à la mise en scène de l'*Orfeo* de Politien<sup>(40)</sup>. Les folios 224r et 231v du Codex Arundel nous permettent d'imaginer ce qu'il avait inventé: après la mort d'Eurydice, la montagne, qui servait jusque-là de décor à l'intrigue, devait s'ouvrir sur une caverne, au moment même où Pluton, assis sur un trône, surgissait de l'enfer. Un système dissimulé de poulies et de contrepoids devait permettre un changement rapide de décor, afin de surprendre les spectateurs. On ne sait pas si cette mise en scène a réellement vu le jour ou si elle est restée à l'état de projet. En tout cas, la villa, elle, n'a jamais été édifiée.

Si certains ont associé les lettres rédigées par Chaumont d'Amboise et Carles à des prestations relevant de l'architecture civile (et, de là, à un travail lié à un aspect personnel, privé du mécénat du lieutenant général, ce que notre analyse philologique et historique tend à contredire), il nous semble plus vraisemblable de considérer – suivant ici les travaux de Pietro C. Marani

<sup>(39)</sup> “On couvrira le jardin par un immense treillis en cuivre qui renfermera toutes sortes d'oiseaux et ainsi des mélodies perpétuelles se mêleront aux parfums des fleurs des cédratiers et des citronniers”, Codex Atlanticus, f. 732v-c, traduction française empruntée à PEDRETTI, *Léonard de Vinci*, 1988 p. 210.

<sup>(40)</sup> C. PEDRETTI, *Dessins d'une scène, exécutés par Léonard de Vinci pour Charles d'Amboise (1506-1507)*, dans J. JACQUOT, *Le lieu théâtral à la Renaissance. Actes du colloque international du Centre national de la recherche scientifique (Royaumont, 22-27 mars 1963)*, Paris, 1968, pp. 25-38; M.L. ANGIOLILLO, *Leonardo. Feste e teatri*, Naples, 1979, pp. 67-75; E. WINTERNITZ, *Leonardo da Vinci as a musician*, New-Haven-Londres, 1984, pp. 79-84; C. PEDRETTI, ‘*Non mi fuggir donzella...’ Leonardo registra teatrale del Poliziano*, “Arte lombarda”, 2000, 128, p. 7-16; C. VECCE, *Léonard de Vinci*, Paris, 2001, p. 233.

et Marino Viganò<sup>(41)</sup> – que les Français évoquent des travaux d'architecture militaire<sup>(41)</sup> dans lesquels Léonard fut indéniablement impliqué durant son second séjour à Milan, entre 1506 et 1513. D'abord, on le sait, c'est un domaine dans lequel il peut se prévaloir d'une longue expérience, que tous reconnaissent<sup>(42)</sup>: en 1482 déjà, dans le projet de lettre qu'il destine à Ludovic Sforza, Léonard avait offert ses services au duc en tant qu'ingénieur militaire; en 1500, à Venise, il avait examiné le cours de l'Isonzo afin de le protéger contre d'éventuelles incursions des Turcs; en 1502, peut-être d'ailleurs à la suite d'une suggestion des Français, il était devenu “architetto ed ingegnere generale” de Cesare Borgia et avait exécuté, pour le duc de Valentinois, des relevés du territoire des Marches et de la Romagne, de leurs forteresses et de leur villes<sup>(43)</sup>; en 1503, il avait participé au siège de Pise en tant qu'ingénieur militaire de la Seigneurie et avait étudié la possibilité d'une déviation du cours de l'Arno. En outre, plusieurs de ses dessins témoignent d'une telle activité. C'est le cas du folio 199v (ex 73v-a) du Codex Atlanticus, qui est daté des environs de 1508-1510 et qui montre un plan schématique et une vue à vol d'oiseau de la ville de Milan, avec une indication du château de la Porta Giovia (le Castello Sforzesco), nœud du système défensif urbain<sup>(44)</sup>; c'est aussi le cas du folio 117r (ex 41v-b) du Codex Atlanticus, qui est daté des années 1507-1510 et dans lequel on voit une forteresse prévue pour une zone montagneuse escarpée, dont le château, avec ses deux enceintes quadrangulaires concentriques, ses courtines aux murs très en escarpe, ses “torrioni” circulaires et ses parapets surbaissés sans créneaux, s'inspire de

<sup>(41)</sup> P.C. MARANI, *L'architettura fortificata negli studi di Leonardo da Vinci, con il catalogo completo dei disegni*, Florence, 1984, pp. 73-79; M. VIGANÒ, *Leonardo a Locarno. Documenti per una attribuzione del “rivellino” del castello 1507*, Bellinzona, 2009, p. 236.

<sup>(42)</sup> P. BRIOIST, *Léonard de Vinci, homme de guerre*, Paris, 2013.

<sup>(43)</sup> A. FARA, *Leonardo a Piombino e l'idea della città moderna tra Quattro e Cinquecento*, Florence, 1999.

<sup>(44)</sup> MARANI, *L'architettura fortificata*, cit., pp. 251 et 252, cat. 167.

solutions préconisées par l'architecte Francesco di Giorgio Martini<sup>(45)</sup>. Par ailleurs, les événements politiques et militaires contemporains – qui constituent alors une priorité pour le roi de France et son lieutenant général – amènent à considérer que l'occupation de Léonard par Chaumont d'Amboise est liée au génie militaire. On sait qu'entre le 17 novembre 1505 et le 20 mai 1506 Chaumont d'Amboise avait séjourné à la cour de France<sup>(46)</sup>. Dès lors, il est probable qu'il ait été investi d'une mission de la part de Louis XII, celle de ramener Léonard à Milan afin que les Français puissent bénéficier de son expérience en ces matières, ce qu'ils auraient obtenu quelques jours plus tard, l'artiste se dégageant, le 30 mai, de ses obligations envers la Seigneurie de Florence. Il convient également de rappeler qu'en 1507 (alors que le roi de France vient de reprendre la ville de Gênes, en avril), les Français se livrent à un effort soutenu de fortification de la Lombardie (par exemple, le 14 août 1507, l'ambassadeur de Florence à Lyon, Giovanni Ridolfi, informe ses compatriotes du fait que Louis XII et ses sujets fortifient Lodi et d'autres places)<sup>(47)</sup>. On sait encore que c'est dans ce contexte de l'été 1507 que le ravelin de Locarno a été édifié, selon, semble-t-il, les plans de Léonard (le bastion de Locarno, l'une des places fortes les plus exposées du duché, présente en effet de grandes similitudes avec les ravelins proposés par le maître pour renforcer le château des Sforza, à Milan en 1499 ou avec la forteresse de mon-

<sup>(45)</sup> MARANI, *ibid.*, p. 75; P.C. MARANI, *L'architettura militare di Leonardo da Vinci fra tradizione, rinnovamento e ripensamento*, dans C. Cresti, A. Fara et D. Lamberini (a cura di), *Architettura militare nell'Europa del XVI secolo. Atti del convegno di studi (Firenze, 25-28 novembre 1986)*, Sienne, 1988, pp. 49-59, spécialement p. 57 et 58. Ce dessin du Codex Atlanticus est datable des années 1507-1510 car on y trouve une allusion à Simone Arrigoni, qui, en février 1507, dans le Valsassina, sur les contreforts des Alpes, avait été trahi par une prétendue armée de secours.

<sup>(46)</sup> MESCHINI, *Luigi XII*, cit., p. 75.

<sup>(47)</sup> VIGANÒ, *Leonardo a Locarno*, cit., p. 181; BRIOIST, *Léonard de Vinci*, cit., p. 273.

tagne du folio 117r du Codex Atlanticus)<sup>(48)</sup>. Quoi qu'il en soit, il n'est pas certain qu'en appelant Léonard à Milan, Chaumont d'Amboise lui ait immédiatement confié une mission difficile et prestigieuse: dans les lettres qu'ils adressent à la Seigneurie de Florence, Chaumont d'Amboise et Carles insistent sur le délai court ("poch tempo") nécessaire au travail. En ce sens, il convient également de rappeler, à la suite de Pascal Briost, que Léonard n'a jamais été nommé ingénieur en chef de Louis XII en Milanais (or, il porte bien ce titre auprès de Cesare Borgia; il sera seulement qualifié de "nostre paintre et ingenieur ordinaire" du roi<sup>(49)</sup>); les comptes nous apprennent d'ailleurs qu'en novembre 1507 l'ingénieur et architecte en chef spécialiste des ravelins à Milan n'est pas Léonard mais Julianus de Granzino<sup>(50)</sup>. En somme, il semble plus probable que Chaumont d'Amboise – dont le pouvoir dans le duché lombard est, rappelons-le, d'abord lié aux affaires militaires – ait appelé Léonard comme un expert, afin de répondre à une mission officielle et de courte durée (par exemple relever le plan et les dispositions d'une forteresse ou étudier un cours d'eau, pour dévier son cours et en exploiter l'énergie hydraulique) plutôt qu'avec l'idée de lui confier la réalisation de son propre palais.

La troisième lettre sur laquelle nous voudrions nous pencher – une minute en réalité – n'a pas été prise en compte par Gaye<sup>(51)</sup>. Nous l'intégrons à ce corpus afin de disposer de toutes les pièces du dossier. Datée du 28 août 1506, elle est envoyée de la chancellerie de Florence. La lettre est adressée à Charles Chaumont

<sup>(48)</sup> VIGANÒ, *ibid.*

<sup>(49)</sup> Et ceci dans une lettre successive adressée à la Seigneurie de Florence, datée du 26 juillet 1507 (Florence, Archivio di Stato, *Diplomatico, Riformazioni*, Atti pubblici), que nous ne prenons pas en compte dans la présente étude.

<sup>(50)</sup> BRIOIST, *Léonard de Vinci*, cit. n. 42, p. 275.

<sup>(51)</sup> Florence, Archivio di Stato, *Signori*, Missive I Cancelleria, filza 55, f. 82r (ex161r), minute.

d'Amboise et à Geoffroy Carles, ce qui confirme que les deux lettres précédemment présentées ont bien été envoyées ensemble à Florence. En revanche, contrairement à ce que Geoffroy Carles avait demandé dans sa lettre du 19 août ("Se degnano Vostre Signorie dare subito risposta al prefato Illustrissimo monsignore et a me, et ne farano piacere singularissimo"), Soderini répond à la double demande par une unique missive.

[82r] Domino de Ciamonte et Domino Iafredo Caroli<sup>(52)</sup>  
vicecancellario Mediolani eiusdem explicit<sup>(53)</sup>  
die 28 augusti 1506

Illustrissime domine etc.

Hieri<sup>(54)</sup> ricevemo una di vostra Excellentia; et visto el desiderio suo, havendo in animo compiacerla sempre in quello che ci sarà possibile, siamo contenti che maestro Lionardo posso<sup>(55)</sup> soprastare tutto il mese di septembre proximo con buona gratia nostra, ad ciò vostra Signoria se ne possa valere in quello li occorre. Et volendo anchora stare di costà più tempo, ogni volta ci renda indietro li denari presi per l'opera quale, non c'altro<sup>(56)</sup>, non ha incominciato; saremo contenti lo facci<sup>(57)</sup>: et di questo<sup>(58)</sup> ce ne rimectiamo a lui etc. etc<sup>(59)</sup>.

<sup>(52)</sup> VILLATA, *Leonardo da Vinci*, cit., pp. 202 et 203, n. 235 : *Karoli*.

<sup>(53)</sup> Résolution incertaine. VILLATA, *ibid.*: *exempli*.

<sup>(54)</sup> VILLATA, *ibid.*: *Heri*.

<sup>(55)</sup> Il s'agit clairement d'un *-o* bien que l'on attende *possa*. Villata opte pour cette deuxième possibilité.

<sup>(56)</sup> Villata transcrit lui aussi *c'altro*, corrigeant L. BELTRAMI, *Documenti e memorie riguardanti la vita e le opere di Leonardo da Vinci in ordine cronologico*, Milan, 1919, p. 112, n. 179 qui proposait, avec un sens légèrement différent, *non e altro*.

<sup>(57)</sup> Il s'agit de rendre l'argent (cfr. lettre suivante: "non si è portato bene con i denari").

<sup>(58)</sup> Villata transcrit erronément *ciò*.

<sup>(59)</sup> "Très illustre Seigneur etc. Hier nous reçûmes une lettre de votre Excellence; vu son souhait et ayant à cœur de toujours lui complaire autant que

Ainsi, la demande de délai est acceptée, la permission est prolongée jusqu'à la fin du mois de septembre. La lettre ne donne pas de renseignement qui permettrait de préciser quel travail Léonard a commencé pour Chaumont d'Amboise à Milan. Notons toutefois que Piero Soderini recourt au même terme que celui qu'avaient utilisé les Français ("opera") pour évoquer, ici nous en sommes certains, une œuvre d'art peinte, à savoir la *Bataille d'Anghiari*: le gonfalonier fait en effet remarquer que l'artiste n'a pas encore commencé à peindre le mur de la salle du Conseil du palais de la Seigneurie, alors qu'il a déjà reçu des paiements pour ce faire (et aussi du matériel), ajoutant, non sans une certaine aigreur, que si le maître demeure plus longtemps à Milan, il serait bon qu'il rende l'argent déjà obtenu<sup>(60)</sup>. Cette remarque est significative pour mieux appréhender les conditions de vie et de travail des artistes de la Renaissance, une ques-

possible, nous consentons que maître Léonard reste tout le mois de septembre prochain, avec notre faveur, afin que votre Seigneurie puisse s'en servir pour ce dont elle a besoin. Mais s'il voulait rester là plus longtemps, qu'il rende les deniers pris pour l'œuvre qu'il n'a pas commencée, pas plus qu'autre chose. Nous serions contents qu'il le fasse et, en cela, nous nous en remettons à lui, etc".

<sup>(60)</sup> La plupart des documents d'archives qui témoignent des paiements reçus en lien avec l'exécution de la *Bataille d'Anghiari* par Léonard, ses collaborateurs et ses fournisseurs ont été publiés par BELTRAMI, *Documenti e memorie*, cit. On déduit de la description et des quantités du matériel livré que le maître prépare l'*intonaco* vers la fin de l'année 1505 et qu'il avait probablement l'intention d'utiliser l'huile comme liant afin de peindre le mur de la salle du Conseil. Contrairement à ce qu'écrit Piero Soderini, Léonard avait bien commencé le travail avant son départ pour Milan: il débute par le motif central de la composition, à savoir la lutte pour l'étendard, avec, d'un côté, les condottieri victorieux, Pier Giampaolo Orsini et Ludovico degli Scarampi, et, de l'autre, les commandants défaits, Niccolò Piccinino et son fils Francesco. Cette partie est celle qui sera abondamment copiée et qui sera ainsi transmise à la postérité. Pour une synthèse à propos de la *Bataille d'Anghiari*, A. PERISSA TORRINI, *Sulle tracce di opere perdute di Leonardo. Anghiari e dintorni*, dans Catalogue de l'exposition *La mente di Leonardo. Al tempo della Battaglia di Anghiari (1504-1508)* sous la direction de C. Pedretti (Firenze, Gabinetto disegni e stampe degli Uffizi), Florence, 2006, pp. 49-71.

tion qui retient l'attention des membres de l'équipe d'EpistolART. Léonard de Vinci est, en effet, l'une des "vedettes" emblématiques qui ont dominé ce que nous pourrions appeler la "scène artistique" italienne des XVe et XVIe siècles. En tant que tel, comme quelques personnalités dont Andrea Mantegna ou Michel-Ange, il a pu bénéficier, notamment grâce à la protection des puissants, de conditions de travail et de rémunération en rupture avec le système artisanal corporatif, disposant ainsi d'une prétendue "liberté créatrice", concept qui, pour certains historiens de l'art dont Martin Warnke, constitue l'une des composantes essentielles de la civilisation de la Renaissance<sup>(61)</sup>. Or, on le voit, il doit lui aussi honorer les contrats qu'il a passés avec ses commanditaires, il doit lui aussi rendre des comptes, il doit lui aussi justifier de l'avancement du travail pour lequel il est rétribué.

La quatrième lettre est une autre minute<sup>(62)</sup>. Datée du 9 octobre 1506, elle pose, à dire vrai, de nombreux problèmes tant elle est difficile à lire. Giovanni Gaye et Edoardo Villata<sup>(63)</sup> se sont sans doute eux aussi abîmés les yeux en tentant de la déchiffrer; en tous cas, l'un comme l'autre, ils en ont omis plusieurs extraits. Nous en proposons ici une nouvelle transcription, sensiblement différente des précédentes, bien que certains passages restent encore d'interprétation incertaine:

[124r] Iafredo Carolo ^episcopo Parisiensi ac ^presiden-  
ti Mediolanensi<sup>(64)</sup>

<sup>(61)</sup> M. WARNKE, *Hofkünstler. zur Vorgeschichte des modernen Künstlers*, Cologne, 1985.

<sup>(62)</sup> Florence, Archivio di Stato, *Signori*, Missive minutari, filza 19, f. 124v, ex 108v.

<sup>(63)</sup> GAYE, *Carteggio inedito*, cit., II, p. 87 et 88, n. 34, VILLATA, *Leonardo da Vinci*, cit, p. 203, n. 236.

<sup>(64)</sup> Le destinataire de la lettre n'est pas explicité, ce qui nous fait penser

[...]

[124v] Et perché lo illustrissimo monsignore gram maestro n'estimò necessario<sup>(65)</sup>, etiam<sup>(66)</sup> per le medesime cause, non rispondereno a quella, intendendo non si trovare a Milano.

<sup>(67)</sup> Anchora ci stringe<sup>(68)</sup> la Signoria Vostra in concordare di<sup>(69)</sup> Leonardo da Vinci, il quale non si è portato come doveva con<sup>(70)</sup> questi denari<sup>(71)</sup>, <sup>(72)</sup>perché ha preso buona somma di denari<sup>(73)</sup> et dato uno piccolo principio a una opera grande doveva fare. Et, per amore della Signoria vostra, si è comportato già due dilationi; desideramo non essere<sup>(74)</sup> ricerchi di più, perché l'opera

qu'il s'agit du même que celui de la lettre qui précède dans le portefeuille, dans laquelle il est question d'un Alessandro Coppino mais où Léonard n'apparaît pas; celle-ci comporte par ailleurs une formule de clôture "alla quale ci offeriamo...". Tout au plus, la minute prise ici en considération constitue un post-scriptum à la lettre du f. 124r. Puisqu'il n'y a pas d'indications explicites dans ce sens, nous choisissons, conformément à la tradition, de traiter les deux textes comme des documents séparés et de ne transcrire que le folio où est évoqué Léonard. Néanmoins, les analyses sont toujours en cours afin de vérifier cette hypothèse.

<sup>(65)</sup> Lecture incertaine. Le *ne* final a une graphie allongée qui pourrait faire penser à une abréviation pour *necessario*. Cette solution pourrait trouver une confirmation sémantique dans la phrase finale du texte, qui semble reprendre les mêmes arguments.

<sup>(66)</sup> Résolution incertaine.

<sup>(67)</sup> La transcription de VILLATA, *Leonardo da Vinci*, cit., p. 203, n. 236 commence ici.

<sup>(68)</sup> Lecture incertaine. VILLATA, *ibid.*: *ci scusa*.

<sup>(69)</sup> Lecture très incertaine; si la construction du verbe *concordare* avec la préposition *di* existe bel et bien, elle introduit habituellement un verbe à l'infinif. VILLATA, *ibid.*: *in concordare un di*.

<sup>(70)</sup> Lecture incertaine, la possibilité de lire *tra* n'est pas exclue, cependant nous n'avons pas trouvé d'autres attestations de cette construction.

<sup>(71)</sup> Résolution incertaine. Nous résolvons dans ce sens, sur la base de l'abréviation utilisée pour *denari* plus avant dans le texte, bien que cela implique une répétition du mot. VILLATA, *ibid.*: *questa republica*.

<sup>(72)</sup> On peut lire ici *imper*, mot que le scribe a ensuite abandonné.

<sup>(73)</sup> VILLATA, *ibid.*: *de denaro*.

<sup>(74)</sup> VILLATA, *ibid.*: *esser*.

ha ad satisfacere allo universale, et noi non possiamo senza nostro caricho farla più sostenere. Excusiancene alla<sup>(75)</sup> Signoria vostra<sup>(76)</sup>.

Et perché lo illustrissimo monsignore gram maestro etiam di tale materia n'haveva scripto, per la absentia della sua Excellentia no.lli fareno altra risposta, extimando che questa<sup>(77)</sup> alla Signoria vostra basti. Que bene ac foeliciter valeat.

Die 9 octobris 1506<sup>(78)</sup>.

Une première question se pose à propos du destinataire. Au vu de la mention “Iafredo Carolo episcopo parisiensi ac presidenti mediolanensi”, présente sur le *recto* du document et précédant une autre minute sans rapport direct avec celle qui nous intéresse ici<sup>(79)</sup>, on peut raisonnablement considérer que le gon-

<sup>(75)</sup> Ces deux mots ne sont pas transcrits par Villata.

<sup>(76)</sup> À l'exception de la date qui est reprise, la transcription de Villata s'arrête ici.

<sup>(77)</sup> *vostra* barré et, au début de la ligne suivante, *ne* barré.

<sup>(78)</sup> “Parce que le très Illustre Monseigneur Grand Maître l'estima nécessaire, pour les mêmes raisons, nous ne lui répondrons pas, ayant entendu que celui-ci ne se trouve pas à Milan. Votre Seigneurie nous sollicite encore grandement à nous accorder sur Léonard de Vinci, lequel ne s'est pas comporté comme il le devait avec cette république, parce qu'il a pris une bonne somme d'argent et a donné un petit commencement à une grande œuvre qu'il devait réaliser, et, par amour pour Votre Seigneurie, nous avons déjà toléré deux délais, nous désirons ne pas être sollicités plus, parce que l'œuvre doit satisfaire l'universel, et que nous ne pouvons pas, sans charge pour nous, la laisser en suspens plus longtemps. Nous nous en excusons auprès de Votre Seigneurie. Et parce que le très illustre Monseigneur Grand Maître avait aussi écrit à ce sujet, en raison de l'absence de Son Excellence, nous ne lui ferons pas d'autre réponse, estimant que celle-ci suffit à Votre Seigneurie. Qu'elle se porte bien et heureusement. Le 9 octobre 1506”.

<sup>(79)</sup> Sans toutefois exclure que le papier ait pu être taillé en son sommet, nous privant ainsi de l'une ou l'autre ligne de texte supplémentaire, ce que laissent penser de très légers traits présents sur le bord supérieur du document (f. 124v).

falonnier de Florence s'adresse à Geoffroy Carles, président du Sénat de Milan. Si la minute laisse penser que la lettre est bien adressée au vice-chancelier de la cité lombarde, hormis une erreur d'attribution dans le chef des institutions florentines (et il s'agit pourtant d'un ajout dans l'interligne, ce qui suppose un acte réfléchi), rien ne permet de comprendre pourquoi Carles est qualifié d'évêque de Paris: en 1506, c'est Étienne Poncher, chancelier du duché de Milan, qui est titulaire de cet évêché.

Par ailleurs, il est étonnant de constater que Soderini ne s'adresse plus qu'à Geoffroy Carles, et non à ses deux interlocuteurs habituels. Une explication réside peut-être dans un passage difficile à lire, qui n'a été transcrit ni par Gaye, ni par Villata: il est envisageable que Soderini réponde seulement à Carles parce qu'il sait pertinemment que Chaumont d'Amboise (“lo illustrissimo monsignore gram maestro”) est absent de Milan à ce moment précis (“intendendo non si trovare a Milano”). La lettre est en effet justement rédigée alors que le lieutenant général français soutient avec ses troupes l'attaque que mène Jules II contre la cité de Bologne<sup>(80)</sup>.

<sup>(80)</sup> Ce que confirment les écrits de Machiavel de la même époque: N. MACHIAVELLI, *Legazioni. Commissarie. Scritti di Governo*, V (1505-1507), édition de J.J. Marchand, A. Guidi et M. Melera-Moretini, Rome, 2008, en particulier les lettres datées du 2 et du 5 octobre (doc. 496 “sonci oggi lettere di Francia fino a' XIX del passato: contano una certa e chiara concessione delle genti franzesi al Papa con la persona di Monsignor di Ciamonte, e che l'uomo di Ais si era partito el dì avanti con tutta la spedizione; né pare se ne facci più dubbio alcuno; il numero è 500 lance” et doc. 501 “Intendesi che e' Franzesi ne vengono a giornate e che viene Ciamonte, e 600 lance, 3 mila fanti e 24 pezzi d'artiglierie”) que Machiavel adresse aux institutions florentines alors qu'il est en légation auprès de Jules II. Guicciardini, dans son histoire d'Italie, VII, 3 (F. GUICCIARDINI, *Opere*, II, édition d'E. Lugnan-Scarano, Turin, 1980, p. 665), insiste quant à lui sur le fait que Louis XII envoie Chaumont d'Amboise en personne pour soutenir l'armée du Pape (“il re di Francia avea comandato a Ciamonte che andasse personalmente in aiuto suo con cinquecento lance”). À propos de cette expédition, voir aussi MESHINI, *Luigi XII*, cit., 2004 p. 81.

Quoi qu'il en soit, le gonfalonier manifeste désormais clairement son mécontentement: il ne désire plus être sollicité ("desideramo non essere ricerchi di più, perché l'opera ha ad satisfare allo universale, et noi non possiamo senza nostro caricho farla più sostenere") et refuse de différer encore le retour de l'artiste. Un nouveau délai aurait-il été demandé et accordé, c'est ce que l'on peut supposer au vu de l'utilisation des termes "si è comportato già due dilationi", même si nous ne possédons aucune source qui permettrait d'en être assuré. Le 9 octobre 1506, Léonard est donc toujours à Milan, alors que son retour à Florence avait été programmé pour la fin du mois de septembre. Au final, la minute est d'une rare violence, Soderini accuse l'artiste d'avoir escroqué la République: "il quale non si è portato come doveva con questi denari, perché ha preso buona somma di denari et dato uno piccolo principio a una opera grande doveva fare". L'agacement de Soderini pourrait s'expliquer, comme l'a déjà judicieusement proposé Carlo Vecce<sup>(81)</sup>, par le fait que, quelques mois auparavant (en avril 1506), le gonfalonier avait dû gérer un incident diplomatique de la sorte: Michel-Ange s'était enfui de Rome à Florence, sans terminer son travail, provoquant ainsi la colère de Jules II<sup>(82)</sup>. Le pape avait en effet décidé de donner la priorité au gigantesque chantier du nouveau Saint-Pierre, déçu de voir ainsi suspendu le projet du mausolée; l'artiste avait alors quitté Rome pour Florence, en faisant dire, selon Vasari, que "dorénavant quand sa Sainteté le manderait, il serait ailleurs"<sup>(83)</sup>.

<sup>(81)</sup> VECCE, 2001, p. 234.

<sup>(82)</sup> Des lettres présentes dans le même portefeuille (Florence, Archivio di Stato di Firenze, *Signori*, Missive minutar, filza 19, ff. 61r, 68r et 144r), également en cours de réédition par l'équipe d'EpistolART, indiquent qu'en juillet, puis encore en novembre, Soderini est toujours préoccupé par cet autre incident.

<sup>(83)</sup> G. VASARI, *Les vies des meilleurs peintres, sculpteurs et architectes*, 9, traduction et édition commentée sous la direction d'A. Chastel, Paris, 1985, p. 210.

La cinquième et dernière lettre que nous voudrions examiner est envoyée de Milan, le 16 décembre 1506<sup>(84)</sup>. Adressée aux membres de la Seigneurie de Florence, elle est signée par Charles Chaumont d'Amboise (une nouvelle fois seule la signature est autographe). Le sceau est tombé et il n'y a pas de note de réception<sup>(85)</sup>.

[169r] Magnifici et ex[celsi] viri tanquam fratres honoran[di].

Le opere egregie, quale ha lassato in Italia, et maxime in questa città, magistro Leonardo de Vinci vostro cittadino, hanno portato inclinatione a tutti che le hanno veduto de amarlo singularmente ancora che non l'havessino mai veduto. Et noi volemo confessare essere nel numero de quelli che l'amavamo prima che mai per presentia lo cognoscessemo. Ma doppoi che qua l'havemo maneggiato, et cum experientia provato le virtute varie sue, vedemo veramente che el nome suo, celebrato per pictura, è oscuro a quello che meritaria essere laudato in le<sup>(86)</sup> altre parte che sono in lui de grandissime<sup>(87)</sup> virtute, et volemo confessare che in le prove facte de lui de qualche cosa che li havemo<sup>(88)</sup> domandato, de desegni et architectura et altre cose pertinente alla conditione nostra, ha satisfacto

<sup>(84)</sup> Florence, Archivio di Stato, *Signori*, Responsive originali, filza 29, ff. 169r et v. La lettre a déjà été éditée par GAYE, *Carteggio inedito*, cit. n. 4, II, pp. 94 et 95, n. 39 et par VILLATA, *Leonardo da Vinci*, cit., pp. 204 et 205, n. 237.

<sup>(85)</sup> Description codicologique: 4 plis; un folio *recto* et *verso*; main originale mais non autographe (seule la signature est autographe); pas de note de réception; présence d'une adresse; pas de filigrane; trace d'un sceau désormais tombé.

<sup>(86)</sup> Un trait de plume vertical a été barré; peut-être le scripteur avait-il commencé à écrire *parte*. Ce n'est pas relevé dans le catalogue de l'exposition de Florence de 2005.

<sup>(87)</sup> Cat. expo., Florence, 2005: *grandissima*.

<sup>(88)</sup> Cat. expo., Florence, 2005: *avemo*.

cum tale modo che non solo siamo restati satisfacti de lui, ma ne havemo preheso admiratione. Per il che, essendo stato el piacere vostro de lassarcelo questi di passati per gratificatione nostra, quando non vi ringraciassimo venendo lui in la patria, ce pareria non satisfare a animo grato. Et però vi ne ringratiamo quanto più possemo. Et se uno homo de tanta virtute convene ricomendarlo alli suoi, ve lo raccomandiamo quanto più possemo, et ve certificamo che mai da voi gli poterà essere facto cosa, o in augumento de li beni et commodi suoi o de lo honore suo, che insieme cum lui non siamo per haverne singularrissimo apiacere<sup>(89)</sup> et ancora alle Magnificentie Vostre obligo. Alle quale<sup>(90)</sup> se<sup>(91)</sup> offerimo de bon core in li apiaceri suoi, raccomandando<sup>(92)</sup> alle sue bone gratie. Mediolani die XVI decembris 1506<sup>(93)</sup>.

D'Amboyze  
Regius citra montis loquumentenens generalis  
Magnus magister et marescallus Francie  
etc.  
Grangis<sup>(94)</sup>//

<sup>(89)</sup> Forme toscane attestée – aux XIIIe et XIVe siècles – du mot *piacere* (CHIARO DAVANZATI, *Rime; Volgarizzamento di un frammento della "Disciplina Clericalis" de Pietro di Alfonso*; MARCO POLO, *Milione*; BINDUCCIO DELLO SCELTO, *La storia di Troia; Il Libro di Sidrach; Capitoli dei Disciplinati di Santa Caterina di Città di Castello*, selon le *Corpus OVI dell'italiano antico* en ligne (gattoweb.ovi.cnr.it), sous la direction de P. Larson et E. Artale, 2014.

<sup>(90)</sup> Cat. expo., Florence, 2005: *quali*. En effet, le *-e* recouvre un *-i* précédent, dont on voit distinctement le point.

<sup>(91)</sup> Cat. expo., Florence, 2005: *ne*.

<sup>(92)</sup> Cat. expo., Florence, 2005: *recommen[dati]one*.

<sup>(93)</sup> L'encre utilisée pour indiquer le lieu et la date de rédaction diffère de celle employée pour le reste de la lettre. Elle est par contre identique à celle utilisée pour les titres et les fonctions repris, en latin, après la signature de Charles d'Amboise.

<sup>(94)</sup> L'encre utilisée ici est la même que celle de la souscription. Geoffroy de Granges de Tavellis, originaire d'Asti, est l'un des secrétaires – devenu familier – de Chaumont d'Amboise dont il rédigea le testament ; il est également secrétaire du sénat et agent diplomatique. Comme le souligne Meschini, sa

[169v] Adresse: Magnificis et exc[els]is viris tamquam fr[at]ribus honorandis Dominis Prioribus Libertatis et vexill[if]ero<sup>(95)</sup> Iusticie populi florentini etc<sup>(96)</sup>.

Si quelques semaines se sont écoulées depuis l'envoi de la lettre de Soderini (9 octobre 1506), Chaumont d'Amboise comprend désormais qu'il ne peut continuer de retenir Léonard à Milan. D'autres charges, plus violentes encore, ont-elles été adressées au lieutenant général? On ne le sait pas. En tous cas, le Français remercie les membres de la Seigneurie pour les congés qu'elle a accordés au maître (“Et però vi ne ringratiamo quanto più possemo”) et annonce le retour de l'artiste à Florence.

signature apparaît au bas de nombreuses lettres de Charles Chaumont d'Amboise rédigées à la première personne (MESCHINI, *Luigi XII*, cit., p. 84, 85, 105, 339, 372).

<sup>(95)</sup> Bien que n'apparaissent pas de signes d'abréviation, il pourrait s'agir d'une forme abrégée pour *vexillifero*.

<sup>(96)</sup> “Magnifiques et éminents hommes et frères honorés. Les excellents ouvrages qu'a laissés en Italie, et surtout dans cette ville, Maître Léonard de Vinci, votre citoyen, ont incité tous ceux qui les ont vus à l'aimer de façon particulière, sans même l'avoir rencontré. Nous voudrions aussi avouer être du nombre de ceux qui l'aimaient avant même de le connaître en personne. Mais depuis que nous l'avons employé et que nous avons éprouvé ses capacités par l'expérience, nous nous sommes aperçus que son nom, si célèbre dans le domaine de la peinture, est méconnu par rapport à ses mérites dans les autres domaines où il excelle également : et nous tenons à déclarer qu'il a tellement dépassé nos attentes dans les tâches que nous lui avons confiées concernant des dessins et des architectures et d'autres choses qui nous étaient nécessaires, que non seulement il nous a complètement satisfaits, mais il a suscité chez nous la plus vive admiration. Comme vous avez fait preuve de courtoisie en nous le laissant ces jours passés pour notre satisfaction, si nous ne vous remercions pas en le laissant retourner à sa patrie, il nous semblerait ne pas satisfaire à une âme reconnaissante. Et pour cela, nous vous remercions autant que nous le pouvons. Et s'il convient de recommander un homme de tant de vertu aux siens, nous vous le recommandons autant que nous le pouvons et vous certifions que jamais il ne pourra lui être fait chose qui augmente ses biens et commodités, ou son honneur, dont nous n'avons, avec lui, beaucoup de plaisir et d'obligation envers vos Majestés, au bon plaisir desquelles nous nous offrons de bon coeur et aux bonnes grâces desquelles nous nous recommandons”.

Charles d'Amboise saisit toutefois l'occasion de revenir sur les reproches qu'avait formulés le gonfalonier, rédigeant de la sorte, cela a déjà été signalé, l'un des plus beaux hommages jamais faits du vivant de Léonard. Chaumont d'Amboise l'estime comme un artiste si exceptionnel qu'il devrait être aimé de tous, même de ceux qui ne l'ont jamais rencontré, ce qui était son cas à lui ("Et noi volemo confessare essere nel numero de quelli che l'amavamo prima che mai per presentia lo cognoscessemo"). Il affirme surtout que ses mérites ne se réduisent pas à ses talents de peintre ("vedemo veramente che el nome suo celebrato per pictura è oscuro, a quello che meritaria essere laudato in le altre parte che sono in lui de grandissime virtute"). Léonard – célèbre, il est vrai, pour ses travaux dans le domaine de la peinture, spécialement pour la *Cène* qui est une œuvre dont la notoriété fut immédiate, notamment auprès des Français<sup>(97)</sup> – avait donc mis au service de son hôte ses autres capacités, vertus et centres d'intérêt. Il est probable que le maître ait fait état de ses connaissances dans le domaine de l'architecture, civile et militaire. C'est du moins ce que laissent entendre les mots "desegni et architettura et altre cose pertinente alla conditione nostra". "Disegno" a en effet le sens de "représentation graphique d'une image", mais aussi, dans le domaine de l'architecture, de "représentation graphique d'un projet à exécuter". Il peut être également être utilisé – et ceci s'avère particulièrement intéressant pour notre propos – dans le champ militaire pour évoquer un "plan stratégique"<sup>(98)</sup>. Charles d'Amboise affirme par ailleurs qu'il a bénéficié des services de Léonard ("Ma doppoi che qua l'havemo

<sup>(97)</sup> L. FAGNART, *Le roi Louis, en admiration devant le repas du Christ à Milan. Les Français et la 'Cène' de Léonard de Vinci*, dans *Le Duché de Milan et les commanditaires français (1499-1521). Actes du colloque tenu à l'Université de Genève les 30 et 31 mars 2012*, sous la direction de F. Elsig et M. Natale, Rome, 2013, pp. 107-126.

<sup>(98)</sup> *Tesoro della lingua italiana delle origini* en ligne (<http://tlio.ovi.cnr.it/TLIO/>), fondé par P.G. Beltrami et dirigé par L. Leonardi.

manegiato, et cum experientia provato le virtute varie sue"), qu'il a "utilisé" ses connaissances, une expertise qu'il convient probablement d'associer, comme tend à le prouver l'analyse des quatre lettres précédentes et de leur contexte de rédaction, mais aussi le recours aux mots "pertinente alla conditione nostra"<sup>(99)</sup>, à un travail relevant de la défense militaire du duché, à un travail lié aux occupations officielles et publiques de Chaumont d'Amboise.

Nous ne prolongerons pas ici l'évocation de l'histoire des relations entre Léonard de Vinci et Charles Chaumont d'Amboise qui, on le sait, ne s'arrête pas avec cette lettre, bien loin de là. Malgré la promesse du lieutenant général, le maître demeure encore à Milan, ne retournant pas à Florence et abandonnant de la sorte le travail entamé pour Piero Soderini. Un autre protagoniste, de poids, entre alors en scène: dans une lettre datée du 12 janvier 1507, adressée aux membres de la Seigneurie et rédigée par l'ambassadeur florentin à Blois, Francesco Pandolfini, Louis XII, qui prépare alors la reconquête de Gênes, demande que Léonard l'attende à Milan: "E' bisogna che e vostri Signori mi servino. Scrivete loro che io desidero servirmi di maestro Lionardo loro pictore, quale si trova a Milano, desiderando che mi facci alchune cose. Et vedete che quelli Signori lo gravino et li comandino che mi serva subito et che non si parta da Milano fino al mio venire. Lui è bon maestro et io desidero havere alchune cose di mano sua. Et scrivete in modo a Firenze che sortisca questo effecto, et lo fate subito mandandomi la lettera, quale sarà la presente che comparirà per via di Milano"<sup>(100)</sup>. Mais ceci est une autre lettre et surtout une autre histoire.

<sup>(99)</sup> MARANI, *L'architettura fortificata*, 1984 p. 73. Rappelons que le mot signifie "dignità, grado, carica", "10. Stato familiare o civile o professionale, posizione sociale di una persona, grado occupato in una scala gerarchica, stato, livello sociale; identità" (GDLI, III, p. 501).

<sup>(100)</sup> Florence, Archivio di Stato, *Signori*, Responsive originali, filza 29, f. 6r. Cette lettre, qui a déjà été éditée par GAYE, *Carteggio inedito*, cit., II,

p. 95-96, n. 40 et par VILLATA, *Leonardo da Vinci*, cit., 1999 pp. 207-209, n. 240 (auquel nous empruntons la transcription), est actuellement en cours d'étude par les membres du projet EpistolART. "Il faut que vos Seigneurs me servent. Écrivez leur que je désire me servir de maître Léonard, leur peintre, lequel se trouve à Milan, ayant désir qu'il me fasse plusieurs choses. Et voyez avec ces Seigneurs qui l'accablent et le commandent qu'il me serve immédiatement, et qu'il ne quitte pas Milan avant mon arrivée. Il est bon maître et je désire avoir quelques choses de sa main. Et écrivez ainsi à Florence que cela soit suivi d'effet, et faites-le immédiatement et mandez-moi la lettre, laquelle sera la présente à passer par Milan".